

# Échos de l'Île



Bulletin régional  
d'information de l'AREQ

Échos de l'Île • Mai 2022  
Volume 20, numéro 3

## Un pas à la fois, on avance...



Danielle Wolfe

### On avance ou l'on recule ?

Ces mots trottent continuellement dans ma tête depuis mars 2020. Encore une fois, tout semblait voguer vers des cieux plus cléments en décembre dernier jusqu'à ce que la vague Omicron vienne tout bousculer. Encore une fois ! Ma patience comme la vôtre a été mise à rude épreuve et ce n'est peut-être pas tout à fait fini. Pourtant, avec timidité les « affaires » reprennent. Les associations d'aînés avec lesquelles je suis en contact vivent toutes dans cette même ambiance des petits pas. Que l'on soit chez les Petits frères, à l'AQDR ou ailleurs, se relever de la pandémie exige du temps et de l'énergie. Garder le contact n'a pas été facile même si de nombreuses personnes se sont récemment ajoutées à la liste de nos membres branchés. Il me reste toujours une pensée pour celles et ceux qui ne le sont pas.

### Reprise

Nos activités ont timidement repris après les Fêtes et plusieurs secteurs ont réussi à regrouper des membres pour des déjeuners ou des dîners. Alors que nous préparions la Journée internationale des droits des femmes, la prudence était de mise et nous avons opté pour le webinaire. Au moment dit de la conférence, le déconfinement

était permis et je sais que plusieurs ont regretté le fait de ne pas se retrouver en personne comme nous en avons l'habitude. Ce sera pour l'année prochaine. D'ici la fin de l'année, quelques autres activités nous donneront l'occasion de nous revoir en chair et en os et j'espère que je vous y retrouverai. En plus des repas conviviaux, chaque secteur a l'occasion de rallier ses troupes à l'occasion de son assemblée générale sectorielle.

### Merci et bienvenue

Ce biennat 21-23 à l'AREQ donne l'occasion à plusieurs d'entre vous de poursuivre votre engagement au conseil sectoriel de votre secteur. Je remercie celles et ceux qui ont terminé cette année un mandat à la trésorerie, à la première vice-présidence ou au poste de 1<sup>er</sup> conseiller ou 1<sup>re</sup> conseillère. Merci aussi à vous qui avez osé faire le pas et vous engager pour la première fois dans un conseil sectoriel. Nous avons besoin de vous !

### Refonder notre système de santé ?

Le printemps et l'été qui viennent verront s'accumuler les projets pour une société québécoise qu'on souhaite meilleure. La refondation de notre système de santé deviendra-t-elle réalité ? Faudra-t-il laisser les infirmières

(suite en page 3)

# Sommaire

Mot de la présidente ..... 1-3

Mot de la coordonnatrice .... 2-3

ÉCHOS DE  
NOS ACTIVITÉS ..... 4-7

L'évolution du dossier de  
la langue française au Québec

Journée internationale des droits  
des femmes

Les personnes âgées:  
dossiers chauds

PROJETS ..... 8

Rappel AGR

Notre 35<sup>e</sup> anniversaire

LA VIE DANS  
LES SECTEURS..... 9

Rappel Quilles-o-thon

INFORMATION..... 10

L'inflation et les personnes  
retraitées

CHRONIQUE DE LA FLG... 11

RÉFLEXION..... 12-13

Ma vie à la retraite

Veillée d'armes  
chez Béatrice

Erratum

Collecte au profit de la FLG... 14-15

La Personnelle..... 16

**Conception et infographie:**

Design RSTS

**Prochaine publication:** septembre 2022

**Date de tombée:** 15 juillet 2022

**Tirage:** 5 700 copies

## Mot de la coordonnatrice

# Vingt ans, déjà!



Lise Labelle

Avec la parution de ce numéro 3 de l'année 2021-2022, nous complétons la vingtième année d'information rendue disponible, gratuitement, à tous les membres de la région de Montréal. Le volume 1 numéro 1 s'intitulait «En attendant» car on lui cherchait un nom; il a été distribué aux membres en septembre 2002. C'est André Pelletier qui fut l'instigateur de la création d'un bulletin régional pour une circulation fluide de l'information à tous les membres sans nécessité de s'abonner. Premier vice-président du conseil exécutif régional, il en fait la proposition au président, Camille Bourdon, qui lui a donné carte blanche. De 2002 à 2006, le bulletin comportait 6 pages, il est passé à 16, puis à une vingtaine lorsque l'actualité le nécessitait. Depuis sa création, j'y ai toujours collaboré et je compte poursuivre cet engagement, si c'est le vœu du conseil régional.

Dans ce numéro, notre présidente redécouvre le plaisir de participer à des activités associatives et le bonheur d'en organiser. Ainsi, son billet est empreint d'espoir et de confiance en l'avenir. De plus, elle rappelle la convocation à l'assemblée générale annuelle et elle invite les membres à célébrer les 35 ans d'existence de notre région telle qu'on la connaît.

En échos à nos activités, vous pourrez constater l'évolution du dossier de la langue française au Québec, sujet abordé à une réunion du comité de l'action sociopolitique. Vous prendrez connaissance d'un webinaire présenté le 8 mars pour souligner la Journée internationale des droits des femmes. La traditionnelle causerie organisée par le comité de l'action sociopolitique a eu lieu le 23 mars dernier. Ginette Plamondon de l'AREQ y traitait des dossiers chauds concernant les personnes âgées.

Nos projets vous sont présentés en grande partie sous la plume de notre présidente et on vous rappelle le Quilles-o-thon au profit de la FLG en juin. Un beau printemps s'offre à nous, membres de l'AREQ-Montréal.

(suite en page 3)



**Responsable:** Gaétane Lebel-Fillion

**Coordonnatrice:** Lise Labelle

**Équipe de production:** Lise Labelle,  
Gaétane Lebel-Fillion, Richard Raymond,  
Claudette Therrien, Danielle Wolfe.

**Ont collaboré à ce numéro:** Richard Cardinal, Micheline Delluc, Micheline Jourdain,  
Lise Labelle, Thérèse Poirier Labossière, Marie-France Primeau, Richard Raymond,  
Micheline Schinck et Danielle Wolfe.



Région Île de Montréal (06)

(suite de la page 1) **Un pas à la fois, on avance... (suite)**



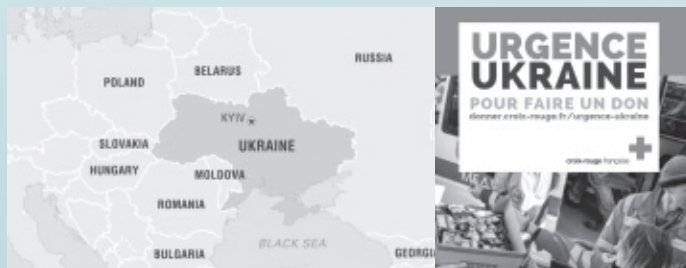
et les autres employés du réseau de la santé assumer seuls les sacrifices exigés pour donner les services nécessaires ? En solidarité avec ces travailleuses et travailleurs essentiels, je m'inscris en faux devant une telle entreprise. La réflexion sur ce sujet passe par la nécessité de consulter

expressément les consœurs et confrères qui sont en

réalité les véritables experts sur le terrain. C'est par elles et par eux que viendront les solutions novatrices.

## Encore la guerre !

Alors que je termine ce billet printanier, la guerre en Ukraine s'est invitée dans l'actualité mondiale. Je crains qu'elle soit encore bien présente au moment où vous me lirez. Si je me laissais aller au pessimisme, je dirais qu'un désastre en remplace un autre dans nos esprits. Notre solidarité y pourra-t-elle quelque chose ? Je vous rappelle que la Croix-Rouge accueille les dons découlant de notre générosité et les distribue grâce à son expertise internationale.



*Danielle Wolfe, présidente*

(suite de la page 2) **Mot de la coordonnatrice – Vingt ans, déjà! (suite)**

## La vie dans les secteurs vous offre une visite intéressante.

Au chapitre de l'information, le point sur l'inflation et la désindexation des rentes des personnes retraitées.

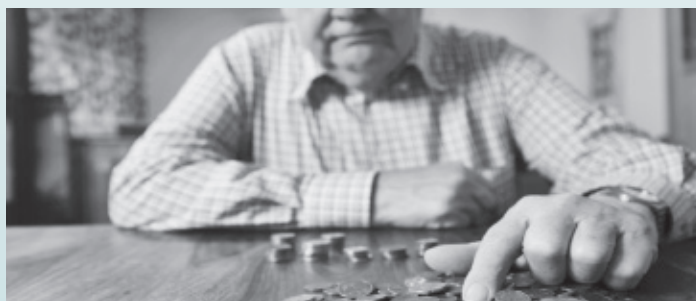
La réflexion commence avec une membre qui a participé au regroupement de son secteur avec le secteur voisin et qui nous confie comment elle passe son temps à la retraite. Cette réflexion se poursuit avec le témoignage d'une membre qui a participé à la dernière journée de vie d'une amie qui avait demandé et obtenu l'aide médicale à mourir. Émouvant !

Dans ce numéro, la chronique de la Fondation Laure-Gaudreault traite de la possibilité de faire un legs testamentaire à la FLG et exprime de la reconnaissance envers une membre qui en a fait un.

Enfin, comme à tous les printemps, vous serez invité à contribuer à la collecte régionale au profit de NOTRE fondation. En 2021, nous avons dépassé 18 000 \$ ; c'était un sommet pour cette 10<sup>e</sup> collecte. Nous pouvons faire encore mieux pour la onzième.

Bon printemps, bon été et continuons de prendre soin de nous.

*Lise Labelle, coordonnatrice*





Micheline Jourdain

## L'ÉVOLUTION DU DOSSIER sur la situation de la langue française AU QUÉBEC

La loi 101, connue aussi sous le nom de Charte de la langue française (CLF), aura quarante-cinq ans d'existence au mois d'août. Elle est loin de sa forme initiale puisqu'elle a été soumise à plusieurs modifications législatives depuis 1977. Des plaintes devant les tribunaux ont aussi invalidé certains de ses articles. Au cours de ces années, l'AREQ et la CSQ sont demeurées préoccupées par les reculs subis par la charte.



**Centrale des syndicats  
du Québec**

L'Assemblée nationale étudie présentement le projet de loi 96. On le qualifie de réforme importante de la «Loi 101». Malgré la pandémie, souvent au premier plan de l'actualité, ce projet a connu une large couverture dans les médias.

Dans ce contexte, le comité d'action sociopolitique (CASP) a invité Gabriel Danis, conseiller politique à la CSQ, à faire avec nous, le point sur cette question, le 24 février dernier. Le portrait détaillé de la «réforme» présenté par le conférencier et ses réponses à nos nombreuses questions nous permettent d'être optimistes. Des changements en profondeur visent à renforcer le statut du français comme langue officielle en écartant le bilinguisme

de l'État et comme langue du travail, en ramenant dans les entreprises, la règle du 50 travailleurs et plus, à 25 et plus. Le gel du nombre d'inscriptions dans les CEGEPS anglophones constituerait aussi une avancée. Des dispositions encourageantes visent à raffermir les pouvoirs de l'Office de la langue française ainsi que les règles sur l'affichage.

Nous avons l'optimisme prudent, puisque certaines questions ne sont pas encore réglées. J'ai en tête le stratagème des «écoles passerelles» permettant à des enfants francophones ou allophones de fréquenter une école anglophone, après avoir passé un certain temps dans une école privée anglophone. Espérons que la loi sera adoptée avant la fin de la présente législature car les élections provinciales ayant lieu le 3 octobre prochain, le projet risque de mourir au feuillet.

*Micheline Jourdain  
Secteur Au pied du courant (06-F)  
Responsable du comité d'action sociopolitique*





## JOURNÉE INTERNATIONALE des droits des FEMMES



Micheline Delluc

Le 8 mars 2022, le comité des femmes de l'AREQ-Montréal, présentait un webinaire. L'invitée était Julia Posca, chercheuse, sociologue et auteure à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). La conférence s'intitulait « Inégales dans la tourmente: l'impact des crises sur les femmes ». Elle a défini une crise, elle a décrit la place des femmes dans l'économie, les effets de la pandémie sur les femmes et le rôle du gouvernement dans la relance.

Selon la conférencière, un regard sur quelques-unes des crises qu'ont connues le Québec et le Canada nous révèle toutes des inégalités entre les hommes et les femmes. La participation des femmes sur le marché du travail a été assez tardive et quand elles ont été salariées, on les a retrouvées surtout dans la santé ou l'éducation. On note encore une ségrégation professionnelle et des revenus inégaux. Elles sont plus nombreuses dans le télétravail et une plus grande proportion de femmes sont proches aidantes. De plus, le travail non rémunéré est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes.

Madame Posca mentionne que la pandémie a touché plus de femmes (54 %) et qu'il y a eu plus de décès (51 %) chez les femmes. Il faut dire qu'elles occupent des métiers qui ont été plus exposés à la pandémie, comme la santé, l'éducation, le travail de caissière et que leur durée de vie est plus longue. Leur tâche de

travail a augmenté: heures supplémentaires pour les infirmières. De plus, les femmes racisées occupent souvent des emplois précaires. Les femmes ont aussi été plus pénalisées par le confinement qui les a obligées à quitter leur emploi pour garder les enfants à la maison, ce qui a eu un impact sur leur profession et des conséquences sur leur santé mentale ou leur sécurité. On a constaté une recrudescence des violences conjugales.

Mais qu'a fait le gouvernement pour la relance car cette crise sanitaire a eu un impact sur l'économie. Il y a eu des aides ponctuelles, mais on s'est aperçu que cela allait plus souvent dans des secteurs majoritairement masculins. Les femmes ont été reléguées au rôle de mère au foyer. Pas grand-chose non plus pour les salariés au bas de l'échelle où l'on trouve plus de femmes.

Aucune mesure n'a été annoncée pour répondre à l'urgence climatique.

J'ai beaucoup aimé la conférence pour son contenu clair, précis et actuel. Ce qui m'attriste, c'est de voir que la condition des femmes, même en 2022, n'évolue pas beaucoup alors que nous connaissons les enjeux. Les crises vont toujours nous atteindre davantage.

*Micheline Delluc, secteur Ahuntsic-Ouest (06-N)*

## LES PERSONNES ÂNÉES : les dossiers chauds



Lise Labelle



*Le 23 mars dernier, 69 personnes ont répondu à l'invitation des membres du comité de l'action sociopolitique et ont assisté à une causerie portant sur les conditions de vie des aînés. Ginette Plamondon, conseillère à l'AREQ, responsable des dossiers de l'action sociopolitique et de la condition des femmes était la personne-ressource.*

*Quelle joie que celle de se retrouver pour une activité régionale après plus de deux ans, la dernière activité régionale étant la journée « Occupons-nous de nos affaires » le 19 février 2020.*

*Intitulée « Les personnes âgées: les dossiers chauds », la causerie de Ginette Plamondon était divisée en quatre parties qui ont apporté plusieurs informations fort pertinentes aux personnes présentes.*

### 1. Impacts de la pandémie pour les personnes âgées



Les personnes âgées ont été les plus touchées par la pandémie, tant par le nombre de cas que par le nombre de décès. Plusieurs ont vécu de l'isolement à cause des mesures sanitaires, étant privés de la présence des personnes proches aidantes et de sorties dans leur

famille ou chez des amis. Certaines sont décédées dans la plus grande solitude tandis que d'autres ont connu de multiples difficultés à obtenir les soins requis par leur état ou ont attendu une chirurgie toujours remise à plus tard à cause des cas de Covid.

### 2. Résidences pour personnes âgées (RPA)

La conférencière a porté à notre connaissance des statistiques de 2019 qui révèlent qu'il existe 1 500 RPA au Québec, que plus de 125 000 personnes dont l'âge moyen est de 82 à 83 ans y sont

des locataires. Les RPA constituent un milieu de vie à la frontière du logement et de l'hébergement et doivent respecter des critères. En cas de manquement à leurs obligations, les CISSS et les CIUSSS peuvent les sanctionner, mais à cause de la lourdeur de ces





deux créations du ministère de la Santé, la sanction peut prendre du temps à arriver. Le Tribunal du logement devient le seul recours pour les cas d'augmentation exagérées du coût du logement et des services. Et les RPA construites depuis moins de cinq ans peuvent d'après l'annexe F du bail, décréter des augmentations sans limites. Dans de telles circonstances, Ginette Plamondon a invité les personnes concernées à communiquer avec le **Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes au 514 861-5998** dont les services sont gratuits. Elle en a profité pour faire connaître **NOVUM, le service d'assistance juridique de l'AREQ** dont les services sont aussi gratuits car payés avec nos cotisations et qui répond à toute question d'ordre juridique. On rejoint **NOVUM** au 1 844 745-4714. L'AREQ assume des frais importants pour ce service peu utilisé, à ce jour. Alors profitons-en.

### 3. Soutien à domicile



L'immense majorité des personnes âgées désire demeurer chez elles le plus longtemps possible et même, y rendre leur dernier souffle. Cependant si les services à domicile ne sont pas ou peu disponibles, cela crée une pression énorme sur les personnes proches aidantes. Au Québec, on a adopté une politique pour le soutien à domicile en 2003, mais ce service à la population est toujours sous-financé. Ginette Plamondon citait le ministre des Finances qui, dans son budget déposé la veille, faisait état d'un montant de 137 millions par année, pour les 5 prochaines années, accordés pour le soutien à domicile. C'est bien peu pour une population vieillissante. Les services à domicile sont l'objet d'une tarification croissante et pendant que les services des professionnels de la santé sont offerts gratuitement par les CLSC, les services domestiques sont donnés par des organismes

communautaires et sont facturés à l'utilisateur. Les CLSC priorisent le soutien postopératoire au détriment des soins à long terme. Selon la conférencière, le Premier Ministre a annoncé qu'il confierait à la Commissaire à la Santé et au Bien-Être la tâche de revoir le soutien à domicile, mais ce n'est pas encore fait.

### 4. Aide médicale à mourir

En 2018, la CAQ s'était engagée à élargir l'aide médicale à mourir. En mars 2021, le gouvernement a créé une Commission spéciale sur l'évolution de l'aide médicale à mourir et à l'été 2021, l'AREQ a déposé un mémoire devant cette instance, après avoir réalisé un sondage



auprès des membres. En réponse à la question « Doit-on permettre à quelqu'un qui a un diagnostic de maladie dégénérative de demander l'aide médicale à mourir de façon anticipée? » 94 % des membres de l'AREQ ayant répondu au sondage, étaient d'accord avec cette affirmation. Une discussion avec l'auditoire a permis de constater que, parmi les personnes présentes, certaines aimeraient pouvoir rédiger une demande anticipée de l'aide médicale à mourir, dès l'adoption d'une loi à cet effet. Ce qui pourrait régler les cas d'accidentés qui demeurent dans un état végétatif. Mais on est encore loin de la coupe aux lèvres, car la Commission a remis son rapport en novembre dernier et, à ce jour, aucun projet de loi n'a été déposé et la législature actuelle se terminera en juin. Ce sera peut-être un projet de loi de la prochaine législature.

Après un peu plus de deux heures d'écoute attentive, l'auditoire a applaudi chaleureusement Ginette Plamondon pour son excellente présentation et Gaétane Lebel-Fillion, répondante politique du comité d'action sociopolitique lui a remis une cartecadeau en guise de reconnaissance pour le travail de préparation et de présentation de cette conférence.

*Lise Labelle, secteur Ahuntsic-Ouest (06-N)*



### RAPPEL

## Assemblée générale régionale 2022

Cette année, nous retrouverons une importante activité associative c'est-à-dire notre assemblée générale régionale en *présentiel*.

Cette importante manifestation de démocratie au sein de notre association se tiendra au :

Château Classique, 6010, boul. des Grandes-Prairies, Saint-Léonard (au coin du boul. Lacordaire) (Station de métro Cadillac, autobus ligne — 32 nord)

**Date: le 25 mai 2022**

**Ouverture de l'assemblée: 9 h 30**

**Accueil: dès 8 h 30** (café, jus et collation)

**Dîner: repas chaud servi aux tables.**

**Coût: 30 \$**

**(Stationnement et ascenseur)**

Tirage au profit de la FLG de l'œuvre d'art que vous aurez choisie comme « Coup de cœur ».

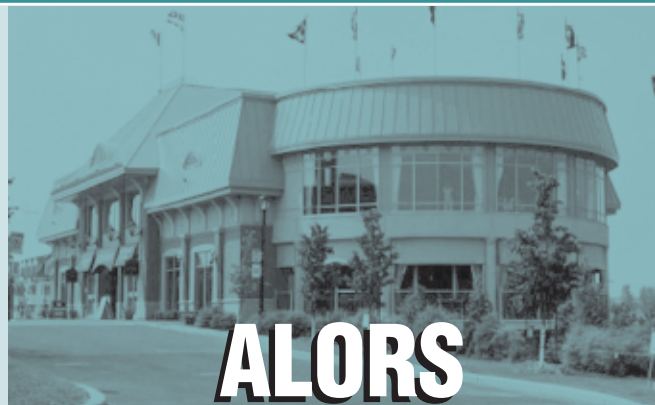
Tirage de prix de présence.

C'est aussi à cette occasion que seront remises trois bourses AREQ.

Réservez votre place auprès de la personne trésorière de votre secteur en libellant votre chèque de 30 \$ à l'ordre de votre secteur et faites-le parvenir avant le 9 mai.

Au plaisir de vous y retrouver !

*Danielle Wolfe, présidente*



### ALORS

## ON FÊTE

Dans la dernière édition de *Échos de l'Île*, j'annonçais la célébration du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'AREQ Île de Montréal.

Les personnes fortes en calcul auront remarqué que ce sera plutôt notre...36<sup>e</sup> anniversaire puisque c'est depuis 1986 que la région de Montréal est constituée de l'ensemble des membres de l'Île de Montréal. Oui, une année est passée et nous trichons un peu mais si les Jeux olympiques d'été de 2020 ont eu lieu en 2021, nous pouvons bien célébrer notre 35<sup>e</sup> en 2022. Nous aimons mieux les chiffres ronds.

Nous vous y convions dans un lieu situé tout près de celui où nous avons célébré le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'AREQ, à la salle de réception Le Challenger, à Saint-Laurent.

Trio de musiciens du CEGEP Saint-Laurent

Repas trois services accompagné d'un verre de vin.

**Lieu: Le Challenger, 2525, rue des Nations, Saint-Laurent.**

**Heure: Midi**

**Coût: 40 \$ pour les membres  
60 \$ pour les non-membres.**

**(Stationnement et ascenseur)**

**Transport en commun: Métro Côte-Vertu et autobus 70 ouest**

Inscription et paiement auprès de la personne trésorière de votre secteur avant le 20 mai.

Au plaisir de vous y retrouver

*Danielle Wolfe*





Marie-France Primeau

**Cette fois, c'est la bonne ! Enfin !**

Quelle satisfaction de constater que nous pouvons envisager de nous revoir et de partager de beaux et bons moments.

**C'est donc avec un immense plaisir**

que je vous fais part de l'activité suivante :

## SECTEURS J et M

### **VISITE DU CHÂTEAU TAILLEFER LAFON ET DE SON VIGNOBLE**

Nous vous proposons une activité dans le cadre d'un *Projet toujours en action* (secteurs J et M) : Visite du Château Taillefer Lafon et son vignoble.

Saviez-vous qu'il y a un vignoble à Laval ?  
Le vignoble du Château Taillefer Lafon est le plus important producteur de raisins de « vignes nobles » au Québec. Il est situé au 1500, montée Champagne, Laval (via l'autoroute 440 Ouest et à un kilomètre de l'autoroute 13).

*Richard Cardinal, secteur Pointe-de-l'Île (06-J)*



**Site Internet :** [www.chateautailleferlafon.ca](http://www.chateautailleferlafon.ca)

**Activités :** Initiation à la viticulture, dégustation et visite du vignoble

**Quand :** Le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 à 11 h

**Coût :** membre 20 \$ par personne,  
25 \$ non-membre

Le nombre de places est limité.

**Date limite pour s'inscrire :** 20 mai 2022

**Inscription auprès de Richard Cardinal, soit par  
courriel : [richardcardinal@hotmail.com](mailto:richardcardinal@hotmail.com) ou par téléphone 514 501-6347**



Richard Raymond

## Rappel Quilles-o-thon

«N'oubliez pas le Quilles-o-thon du 12 juin prochain (13 h 30 — 16 h 30) au salon Moderne, 3115, boul. L'Assomption, Montréal. Une belle manière d'aider la Fondation Laure-Gaudreault pour 20 \$. Les inscriptions ont débuté; ne ratez pas votre chance de passer un bel après-midi entre ami(e)s».

*Richard Raymond  
Secteur Du-Haut-de-l'Isle (06-H)*



# L'INFLATION et les personnes retraitées

Depuis l'été dernier, nous subissons une augmentation des prix de presque tout ce que nous consommons. Le panier d'épicerie, le logement, l'essence, tout coûte de plus en plus cher. L'inflation est repartie de plus belle. Et ça ne fait que commencer.

Quand les dépenses augmentent, les revenus doivent aussi être améliorés. Sinon, il y a soit déficit ou privation. C'est certain qu'en réaction à cette inflation, les travailleurs et les travailleuses réclameront des augmentations de salaire.

Mais qu'en est-il des personnes retraitées, ex-employées de l'État du Québec? La fondatrice de l'AREQ, Laure Gaudreault, avait vu juste quand elle avait fait reconnaître par le gouvernement de l'époque, le principe de l'indexation des rentes de retraite, en 1969.

Les retraités de l'État ont reçu une rente pleinement indexée au coût de la vie, jusqu'en 1982. Ces personnes aujourd'hui nonagénaires ou même centenaires, ne sont peut-être pas nombreuses, mais elles ont toujours pu suivre l'augmentation du coût de la vie, car leur rente était augmentée d'autant. De 1983 à 1990, l'IPC augmentait de beaucoup, parfois, il dépassait 10 %, mais la perte était minime puisque la grande majorité des années travaillées était pleinement indexée.

Tous les membres qui ont pris leur retraite après 1982 et surtout au cours des dernières années, s'appauvrissent chaque année. Un décret gouvernemental qui s'applique à compter de janvier 1983 soustrait 3 % de l'augmentation du coût de la vie.

En 2000, il y eut une légère amélioration : c'est IPC — 3 % avec minimum

de 50 %. Alors si l'IPC est de 2 %, les années travaillées à partir de 2000 sont indexées à 1 %.

En février 2022, l'IPC a augmenté de 5,4 %. Si on applique la méthode de calcul selon le décret de 1982, ça signifie qu'une personne qui a pris sa retraite en 2000, aurait 5,4 % d'augmentation sur sa rente de l'an dernier, sur le nombre d'années travaillées avant 1982 et 2,4 % sur les 17 années de 1982 à 1999. Un retraité de 2017 aurait 2,4 % sur les années de 1982 à 1999 et 2,4 % sur les années de 2000 à 2017. Dans ce cas, il y a perte de 3 % sur l'ensemble des années travaillées.

L'IPC en janvier 2022 était de 2,7 %. Tous les retraités qui ont travaillé de 1982 à 1999 n'ont reçu aucune augmentation de leur rente pour cette période. S'ils ont travaillé quelques années avant 1982, ils ont reçu 2,7 % d'augmentation pour cette période et s'ils ont travaillé après 2000, ils avaient droit à la moitié de l'indexation, soit 1,35 % pour ces années.

Si on continuait les exemples, il est évident que toutes les personnes qui ont pris leur retraite en 2000 ou après, n'ont pas d'indexation pour les années travaillées de 1982 à 1999, à moins que l'IPC dépasse 3 %. C'est la moitié de la rente ou plus selon les années de service et à compter de 2000, si l'IPC ne dépasse pas trois 3 %, la personne retraitée ne reçoit que la moitié de l'IPC.

Conséquemment, afin de permettre aux retraités\* de l'État du Québec de vivre convenablement, malgré l'inflation, ça prend plus qu'une mesure ponctuelle comme un chèque, mais le retour à la pleine indexation de la rente de retraite.

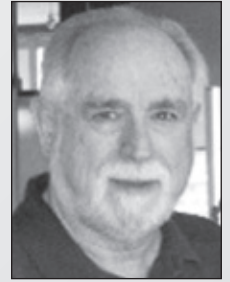
L'AREQ a réalisé un coup publicitaire, cette année, «Cap sur la dignité», mais pour vivre dans la dignité, ça commence par un portefeuille suffisamment garni pour bien se loger, bien manger et payer ses médicaments. Au cours de l'hiver 2019, les députés ont été rencontrés par les membres des comités de la retraite et de l'indexation afin de les sensibiliser à notre perte du pouvoir d'achat. Comme vous pouvez le constater, la législature actuelle se terminera en juin et nous ne voyons pas notre dossier dans l'agenda du gouvernement pour ce printemps. Si, au cours des vacances, vous avez l'occasion de croiser un ou des candidats à l'élection d'octobre prochain, voulez-vous tenter de les influencer favorablement à notre cause qui est celle de plusieurs milliers d'aînés qui s'appauvrissent chaque année?

*Lise Labelle*

- Les retraités de l'État du Québec soumis au décret de 1982 sont les employés des secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que la fonction publique. Ça comprend les enseignants, mais aussi les concierges, les cuisinières de cafétéria, les infirmières mais aussi les préposés aux bénéficiaires, les gens qui font le ménage, etc. Et parmi toutes ces personnes, beaucoup de femmes qui ont cessé de travailler durant des années pour s'occuper de leurs enfants et reçoivent une maigre pension, compte tenu de leurs années de service.
- Les ex-employés de Hydro-Québec et de la Sûreté du Québec ont toujours reçu la pleine indexation.



# Chronique de la Fondation LAURE-GAUDREULT



Richard Cardinal

## à l'heure du décès

### Une membre lègue 10 000 \$ à la Fondation

L'ex-secteur Anjou-Saint-Léonard a reçu récemment un legs testamentaire de 10 000 \$ dédié à la Fondation Laure-Gaudreault, avec affectation pour un ou des projets dans ce secteur. Les membres du Bureau régional de Montréal décideront en juin de la façon d'utiliser ces fonds.

C'est feu madame Nicole Desjardins (1937-2019) qui a fait ce legs. Conseillère d'orientation ayant œuvré au sein de la CECM, elle était très attirée par les arts de la scène.

Durant sa vie, elle a beaucoup voyagé et consacré son temps à faire du bénévolat auprès des jeunes qui avaient besoin d'être écoutés et « orientés ».

Sa générosité, tant au niveau personnel par son travail dans la communauté qu'au niveau financier car elle aurait contribué à plusieurs fondations, a été reconnue par ses pairs.

Comme c'est un don important, la FLG nationale suggère éventuellement de la nommer « partenaire » de la Fondation à titre posthume.

Un don à des organismes de bienfaisance peut non seulement changer des vies, mais aussi avoir une incidence très positive auprès des personnes qui bénéficient des services de ces organismes.

Reconnaissance à madame Desjardins

### Dons testamentaires <sup>(1)</sup>

Comme madame Desjardins, pourquoi ne pas faire un don testamentaire à un organisme de bienfaisance ? Cela pourrait avoir un impact sur votre succession.



Il faut savoir que, dans le cas de legs d'actifs imposables importants, le don à un organisme de bienfaisance peut réduire les impôts de votre succession.

Quand on fait un don testamentaire, avant tout, c'est parce que l'on désire aider une cause, et tant mieux si cela a un avantage fiscal, mais ce n'est pas toujours le cas.

Cela dépend évidemment des revenus de la personne décédée et des actifs imposables qu'elle laisse à ses héritiers. Quand on a des revenus modestes au moment du décès et peu d'actifs, cela ne fera pas une grande différence. Alors consultez votre notaire ou votre comptable pour calculer ces avantages, mais prenez votre décision d'abord et avant tout dans le but d'aider. Si l'on donne 1 %, cela ne privera pas les héritiers de quoi que ce soit, mais pour l'organisme qui le reçoit cela pourrait avoir un impact important.

### Don à la Fondation lors d'un décès <sup>(2)</sup>

Les secteurs sont invités à soutenir la Fondation lors de décès, soit en utilisant les cartes de condoléances FLG, soit en faisant un don à la FLG à la mémoire d'une personne décédée.

D'autre part, les cartes de condoléances de la Fondation sont disponibles à qui veut s'en procurer. Il faut s'adresser à votre responsable sectoriel ou au secrétariat de la FLG (Nathalie Hébert au 1 800 663-2408) et passer sa commande au coût de 10 \$ par carte. Il faut comprendre que cet achat constitue un don.

*Richard Cardinal, secteur Pointe-de-l'Île (06-J)  
Président du Bureau régional de la  
Fondation Laure-Gaudreault*

1) LA PRESSE+ Portfolio, *Changer des vies après sa mort*, Caroline Rodgers, collaboration spéciale, mardi 16 novembre 2021

2) *Notre petite feuille*, Bulletin d'information de la FLG, février 2022. Site Internet: [fondation.org](http://fondation.org)

## Ma *vie* à la retraite



Thérèse Poirier Labossière

Il y a si longtemps que je suis à la retraite que je dois fouiller dans ma mémoire pour décrire un peu ce que j'ai fait de ce temps précieux qu'est la retraite.

**J**e me souviens d'avoir fait des voyages à bicyclette avec mon conjoint, André. Mon maximum athlétique est de 50 kilomètres par jour. Pour le ski de fond, le départ se fait avec André, mais pour le retour, il y a entente sur l'heure d'arrivée. Les marches font aussi partie du quotidien.

Durant trois ans, j'assiste mon fils dans la tenue des livres de son garage. En même temps, je commence à assister au petit déjeuner mensuel sectoriel. L'accueil est si chaleureux que je prends goût à ce rendez-vous.

Peu à peu, je participe aux activités de l'AREQ. Lors d'une assemblée générale du secteur, je pose ma candidature à la trésorerie. Durant ce mandat, je remplace souvent France Lafontaine, la présidente, qui est proche aidante auprès de sa mère. L'année suivante, je comble le poste à la présidence du secteur Lachine, tout un défi à relever. J'ai tout à apprendre, André m'accompagne dans l'apprentissage du fonctionnement de l'internet.

À la suite de quatre années à la présidence du secteur Lachine, le regroupement avec le secteur de l'Ouest-de-l'Île se réalise en 2015 dans les règles de l'art. Depuis ce temps, j'occupe le poste à la vice-présidence du secteur Du-Haut-de-l'Isle et je continue à être responsable sectorielle de la Fondation Laure-Gaudreault, comme je le fais depuis dix ans.

Entre-temps, je me rends assez souvent à Trois-Rivières afin d'aider ma sœur qui prend soin de notre mère. De plus, André et moi inscrivons à notre agenda, du temps à passer auprès de belle-maman à St-Hyacinthe.

Beaucoup de plaisirs inoubliables s'offrent à moi depuis la naissance de quatre petits-enfants; que ce soit dans leurs

jeux ou dans leurs travaux scolaires. Suivre des cours de peinture décorative, des cours d'anglais et de danse en ligne ont aussi déjà fait partie de mon horaire de retraitée. Une visite auprès de ma parenté en Gaspésie, à Sept-Îles, à Trois-Rivières ou dans les Laurentides agrémenté quelques journées estivales sans oublier les réceptions familiales et amicales que je privilégie à l'occasion. Le printemps venu, je suis tout excitée de pouvoir jardiner; c'est une de mes passions depuis le jeune âge. Dans mon coin de verdure, il y a place pour des légumes et des arbustes à petits fruits dont les enfants raffolent. Et s'il en reste, place aux confitures et au ketchup.

Récemment, un projet d'écriture m'a été proposé par un professeur retraité de l'Université de Rimouski. Il s'agissait de rédiger un chapitre concernant mon lieu de naissance, près de la Baie-des-Chaleurs. C'est l'Histoire du 2<sup>e</sup> rang qui paraît dans le livre de Saint-Godefroi. Une personne par famille parmi les cinq familles établies depuis l'arrivée de leurs ancêtres est invitée à raconter son histoire jusqu'aux années 60. Recherche oblige! Ce fut très passionnant!

En temps de Covid, cuisiner des plats pour apporter à ma famille est très apprécié. Ah! j'oubliais mes temps libres sont aussi consacrés à la lecture de romans historiques.

En terminant, si je vous disais que je manque de temps à la retraite, me croiriez-vous?

Thérèse Poirier Labossière  
Secteur Du-Haut-de-l'Isle (06-H)





## Veillée d'armes chez Béatrice



Je l'ai trouvée assise, comme toujours, à la table de la cuisine, devant un casse-tête, des mots croisés et son petit iPad.

Paisible...

Une amie fidèle, proche aidante «gérait» la maisonnée. Ses deux fils viraient un peu en rond, dans l'espace limité de l'appartement.

Quelques personnes proches avaient reçu le «sauf conduit» pour aller à tour de rôle, saluer une dernière fois, Béatrice.

Il me semble que seul le contexte de la pandémie rendait l'atmosphère un peu lourde. J'oubliais presque de le mentionner tant ce souvenir qui m'habite, est empreint de calme et de sérénité.

Bien oui, notre amie avait demandé l'aide médicale à mourir. C'était pour le lendemain matin, dans un hôpital montréalais.

J'avais en tête la «consigne»: ne pas trop s'attarder. Le son des cloches de l'église du quartier annonçait l'Angélus de midi; comme si on était dans un village du Québec.

Je n'avais plus besoin de consulter ma montre. Je devais filer. Comment faire mes adieux. Quels mots utiliser? Devinant mon malaise, Béatrice m'a dit:

«Souhaite-moi bon voyage!» J'ai déposé un baiser sur sa tête. Elle était toujours assise. Puis, j'ai repris sa formule.

Et elle ajouta: «As-tu apporté les journaux pour les mots croisés?»

Je les lui apportais régulièrement. Cette fois, je les avais volontairement laissés sur un siège de ma voiture. J'avais hésité sur quoi faire en pareille occasion. Un des fils a vite fait d'aller chercher le tout, annonçant à sa mère qu'il se mettrait aux mots croisés avec elle!

Oui, je me souviens. C'était une journée tranquille, presque ordinaire!

Tout de même, c'était la veillée d'armes de notre amie!

*Micheline Jourdain, secteur Au pied du courant (06-F)*

**NDLR** Micheline parle de son amie Béatrice Chiasson, qui avait accepté généreusement de nous entretenir de sa vie à la retraite dans le numéro de janvier 2013.



## ERRATUM

Une erreur s'est glissée sur la feuille des coordonnées des personnes présidentes des secteurs, feuille que vous pouviez découper pour conserver, dans le numéro d'octobre 2021.

**La présidente du secteur Ahuntsic-Est, Céline Désilets peut être rejointe au numéro 514 248-7746.** Deux chiffres ont été inversés dans la transmission des textes à l'infographie.

Nous nous excusons auprès de Céline et des membres qui auraient tenté de lui téléphoner.

*Lise Labelle*



ORGANISÉE PAR  
L'AREQ-MONTRÉAL  
EN COLLABORATION  
AVEC LE BUREAU  
RÉGIONAL DE LA FLG

La Fondation Laure-Gaudreault a été créée par l'AREQ en 1990. La Fondation a pour mission :

- l'aide aux personnes âgées dans le besoin;
- le soutien aux organismes de recherche ou d'aide qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes âgées;
- le soutien aux organismes d'aide aux jeunes ou à des jeunes dans le besoin.

# COLLECTE DE FONDS 2022

## au profit de la FONDATION LAURE-GAUDREULT

**Au cours**, des dix dernières années, votre générosité a permis à notre fondation de poursuivre sa triple mission. Le contexte économique plus difficile des récentes années et la pandémie ont fait en sorte que les demandes d'aide de la part de nombreux organismes se sont multipliées. C'est pourquoi l'AREQ-Montréal, en collaboration avec le Bureau régional de la FLG, lance sa campagne annuelle de financement pour l'année 2022, campagne qui se terminera à la fin de décembre.

**Les sommes reçues** au niveau régional sont en grande partie retournées à des organismes montréalais et permettent au Bureau régional de répondre aux demandes soumises par les différents secteurs de l'AREQ-Montréal. De plus des contributions sont faites à différents organismes tels le Centre d'études McGill sur le vieillissement, la Fondation de l'Institut gériatrique de Montréal et à certains groupes communautaires dédiés aux services de personnes âgées et des jeunes.

**Un reçu pour fins fiscales** sera émis pour les dons de 15 \$ et plus. Les personnes qui versent 100 \$ et plus et qui désirent voir leur nom publié, devront le signifier sur le coupon accompagnant le don.

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **FONDATION LAURE-GAUDREULT** et postés à l'adresse suivante :  
Micheline Schinck  
415-1500, Jacques-Casault, Montréal, QC, H2M 0A9.

- Vous pouvez également faire un don à la campagne sur le site de la Fondation Laure-Gaudreault à l'adresse suivante :

<https://fondationlg.org/toutes-nos-campagnes>

en mentionnant que vous contribuez à la campagne de la région de Montréal.

Au nom de tous ceux et celles que la FLG pourra aider grâce à votre générosité, nous vous remercions.

*Danielle Wolfe, présidente de l'AREQ-Montréal*

*Richard Cardinal, président du Bureau régional de la FLG*

*Micheline Schinck, coordonnatrice de la collecte pour l'AREQ-Montréal*

**P.S. Dans le bilan de la collecte régionale 2021 deux erreurs se sont produites, nous nous excusons auprès de ces personnes. Dans les remerciements aux membres ayant versé 100 \$ et plus :**

- le nom de Madame Claire Boutin aurait dû être divulgué
- le nom de Madame Ermite Priol était plutôt celui de Madame Ermite Oriol

## Pour les membres de l'AREQ À découper et à joindre à votre don



Nom et prénom \_\_\_\_\_ N° de membre \_\_\_\_\_ Secteur \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

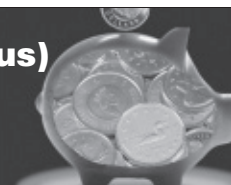
Téléphone \_\_\_\_\_

Je fais un don au montant de \_\_\_\_\_



Je veux que mon nom paraisse dans *Échos de l'Île*.

## Pour les autres donateurs (Organismes et individus) À découper et à joindre à votre don



Nom et prénom ou raison sociale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Je fais un don au montant de \_\_\_\_\_

J'ai été informé ( e) de cette campagne de souscription par \_\_\_\_\_

du secteur \_\_\_\_\_



Je veux que mon nom paraisse dans *Échos de l'Île*.

# Partez à l'aventure au Québec

CONCOURS EXCLUSIF  
AUX MEMBRES DE LA CSQ



Courez la chance de gagner  
l'une des quatre cartes-cadeaux  
de **1 000 \$** à La Forfaiterie

**La Personnelle, l'assureur de groupe auto et habitation  
choisi par la CSQ**, vous offre la chance de gagner une  
superbe aventure au Québec!

## POUR PARTICIPER ET POUR PLUS DE DÉTAILS

- **Demandez une soumission d'assurance auto  
et habitation**

*Offrez-vous la chance d'économiser sur vos assurances!*

**lapersonnelle.com/concoursq**  
**1 888 476-8737**

- **Déjà assuré? Bonne nouvelle, nous vous avons inscrit  
au concours pour vous remercier de votre confiance!**

**Tirages les 15 avril, 15 juin, 15 septembre  
et 15 décembre 2022.**



Partenaire de la **CSQ**



**Centrale des syndicats  
du Québec**



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto et habitation

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque **La Personnelle**<sup>SM</sup> ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours est exclusif aux membres de la CSQ admissibles au régime d'assurance de dommages souscrits auprès de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise ou qui détiennent déjà une police d'assurance, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022 jusqu'à la date précédant l'un des quatre tirages. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, une carte-cadeau à La Forfaiterie de 1000 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les gagnants doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 14 décembre 2022. Détails et règlement complet accessibles sur [lapersonnelle.com/concoursq](http://lapersonnelle.com/concoursq).

**Coordonnées AREQ  
Région de Montréal**

[areqmontreal0@gmail.com](mailto:areqmontreal0@gmail.com)

*Vous trouvez sur notre site:*

- Des communiqués
- Les actualités
- Le calendrier
- Les informations des comités régionaux
- Le bulletin régional
- Les liens vers les sites des secteurs.

Nouvelle adresse du site régional: <http://regioniledemontreal.areq.ca>